

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réunion du Comité Syndical Mercredi 9 avril 2025

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1174	21	11	0	7

Projet SEDANODE : étude des pressions physiques et chimiques liées à l'installation d'un parc éolien offshore sur la biodiversité du compartiment sédimentaire

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 9 avril 2025 à 14 h 30 au Pôle de Proximité : Maison du Cotentin, 9 rue de la Boularderie à SAINT-PIERRE-EGLISE, en présentiel, sur convocation du 27 mars 2025.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance
M. Thierry LETOUZÉ est Secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Cédric NOUVELLOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Projet SEDANODE : étude des pressions physiques et chimiques liées à l'installation d'un parc éolien offshore sur la biodiversité du compartiment sédimentaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 9 avril 2025 dédié au projet SEDANODE qui s'intéresse à l'impact des éoliennes sur le compartiment sédimentaire (pressions physiques et chimiques sur l'habitat des organismes benthiques) qui sera piloté par l'Université de Caen Normandie (au travers du laboratoire MERSEA), avec la participation de plusieurs établissements de recherche et de développement ;

Considérant que le SMEL sera partenaire du projet SEDANODE sur le volet « pressions chimiques », et plus particulièrement, sur l'analyse des perturbations de fonctions physiologiques clés (métabolisme, croissance, reproduction) liées à l'exposition chronique/aigue des larves d'oursins et d'oursins adultes à différentes concentrations de contaminants, basées sur la gamme de variation mesurée in situ dans les sédiments ;

Considérant le montant des dépenses prévisionnelles pour le SMEL évalué à environ 125 000 € sur 3 ans, avec une demande de subvention à hauteur de 80 %, dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Biodiversité pour l'Eolien en Mer » géré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral, sans abstention, ni voix contre, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** la réalisation et le partenariat du SMEL au projet SEDANODE ;
- **autorise** le président à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme : devis, demande d'aide financière, conventions, avenants ...

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr